

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 7

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 2/11/2022

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents : E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Fonds de concours à l'ASL de Juvinas-Bouscous pour la piste de desserte châtaigneraie à Juvinas.

Le Président rappelle que dans le cadre du soutien au développement de l'agriculture et notamment de la filière châtaigne identifiée comme majeure dans le diagnostic foncier agricole et sylvicole qui prévoit le soutien à la filière castanéicole et le désenclavement des massifs forestiers, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas peut apporter une aide financière à la réalisation de pistes de desserte des châtaigneraies.

Un travail partenarial avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et la Chambre d'agriculture a été réalisé sur un secteur de la commune de Juvinas. Trois tronçons de pistes ont pu être étudiés et une mobilisation des propriétaires a permis de créer une Association Syndicale Libre (ASL), porteuse des différentes tranches de création de pistes de desserte.

L'ASL de Juvinas-Bouscous souhaite bénéficier d'une subvention pour financer les travaux pour le premier secteur (tronçon A), une piste de 2,098 km, en épl par rapport à la piste existante et permettant de desservir directement environ 20 ha en aval du secteur.

L'ASL sollicite la CCBA pour apporter un fond de concours équivalent à celui accordé par la commune de Juvinas soit 1 687,50 €, lequel a déjà été validé par délibération DE_2022_21 du conseil municipal en date du 20 mai 2022, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement

DEPENSES ELIGIBLES			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Création de la piste – 2,098 km investissement hors taxes	33 750, 00	Aides publiques : 80 % du montant HT	27 000, 00
		Dont : - Commune de Juvinas : 5 % - CDC du Bassin d'Aubenas : 5 % - Région AURA : 50 % - Département de l'Ardèche	
		Autofinancement de l'ASL : 20 %	6 750, 00
DEPENSES NON ELIGIBLES			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
TVA 20% sur l'investissement	6 750, 00	Autofinancement de l'ASL	6 750, 00
TOTAL	40 500, 00	TOTAL	40 500, 00

La contribution de la CCBA sera versée au bénéficiaire sur présentation d'une facture.
Il est précisé que les crédits sont ouverts au budget 2022 c/6574-90.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver l'attribution d'un fonds de concours à l'Association Syndicale Libre de Juvinas-Bouscous d'un montant de 1 687,50 € pour la réalisation de la première tranche de travaux ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022
Le Président, Max TOURVIELHE

